

## Institut de l'Olivier

**Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020**

**Consultation° 03/2022**

**Termes de référence pour la sélection d'un Expert « Marque de  
Qualité »**

## PROJET

**CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et  
qualification des filières AGRICOLES en oléiculture**

**« CLUSTER SERVAGRI »**

Réf. n° IS\_1.1\_034



### **Art. 1 - Objet de l'appel**

L'objet de ce Terme de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un expert « Marque de Qualité » pour la préparation et la mise en œuvre de la marque de qualité SERVAGRI dans les gouvernorats de Sousse et Monastir. La marque de qualité SERVAGRI sera appliquée aux huiles conventionnelles, biologiques et typifiées et/ou qui bénéficient d'une indication géographique (AOC et IP en Tunisie)

Il s'agit d'activités de comparaison et d'échange de savoir-faire à travers des sessions de formation « learning by doing » destinées aux acteurs de la filière oléicole de l'espace transfrontalier axé sur l'application et le contrôle du label SERVAGRI.

L'expert est appelé à :

- Préparer les supports de communication et/ou de formation visant à sensibiliser les opérateurs aux exigences du cahier des charges de la marque SERVAGRI ;
- Lancer une campagne de sensibilisation en collaborant avec les partenaires et les experts marque SERVAGRI dans les autres zones éligibles de l'espace transfrontalier visant à identifier et engager les opérateurs (unités de trituration et unités de conditionnement) dans la démarche marque SERVAGRI ;
- Accompagner les opérateurs engagés dans la démarche marque SERVAGRI afin d'appliquer les exigences du cahier des charges SERVAGRI (orienter les opérateurs engagés pour rédiger les documents et les registres nécessaires, mettre en place les activités exigées) ;
- Mener les discussions avec les organismes de certification (Tunisie/Italie) capables de certifier les opérateurs engagés dans la démarche marque SERVAGRI ;
- Rendre compte, au terme de chaque activité énumérée ci-dessus, un rapport de synthèse transmis à l'IO Sousse et au coordinateur du GT4, relatif à l'avancement et à la concrétisation de l'action correspondante

Les services du dit expert débuteront **de la date de signature du contrat jusqu'au 31/12/2022** sans préjudice de la possibilité d'une extension ou d'un renouvellement de celui-ci, de manière compatible avec les besoins des deux parties et avec les ressources financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI. La langue du contrat de prestation de services et de toutes les communications écrites, y compris les rapports, doit être le français.

L'expert marque de qualité doit exécuter les tâches qui lui sont confiées par l'Institut de l'Olivier, partenaire n°2 du projet « CLUSTER SERVAGRI », et conformément aux procédures de mise en œuvre par le Programme.

## **Art. 2 - Conditions de participation**

Afin de participer à cette consultation l'expert marque de qualité doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

### **2.1 Conditions générales d'admission à la sélection :**

- Avoir une citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et la langue italienne
- Jouir des droits civils et politiques dans le pays d'origine.

Et encore souvent selon la législation nationale de référence, ne peuvent pas participer aux sélections les personnes :

- Ayant une condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.
- Licenciées ou exclues d'un emploi dans une administration publique pour insuffisance persistante de prestations ;
- Déclarées exclues pour avoir obtenu un emploi par la production de faux documents ou de documents frappés d'une invalidité inamovible ;
- Interdites d'exercer une fonction publique sur la base d'un jugement devenu définitif ;
- Qui sont en tout cas empêchées d'accéder à un emploi public conformément à la législation nationale en vigueur.
- Qui ne disposent pas d'un passeport de vaccination anti Covid-19

### **2.2 Procédures et Critères de Sélection : évaluation du curriculum et de l'entretien :**

La sélection des candidats comprend une procédure à deux étapes : une première phase d'évaluation du CV et une phase ultérieure d'évaluation des capacités du candidat avec un entretien.

Le CV du candidat doit comprendre :

- Le niveau d'étude : Le niveau minimum requis est celui d'un diplôme universitaire d'Ingénieur Agronome, avec un avantage pour ceux qui ont une expérience de travail dans le

domaine de l'agriculture, de l'agroalimentaire ou de l'agroéconomie consolidée par une expérience dans l'application et le contrôle des marques/labels de qualité

- L'expérience professionnelle :
  - Expérience consolidée dans la formation et/ou la communication autour des marques/labels de qualité.
  - Une expérience consolidée en tant qu'accompagnateur dans les démarches qualité.
  - Une expérience consolidée dans l'application, la mise en place et le contrôle des marques/labels de qualité
  - Une expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis en tant qu'expert externe.
  - Une expérience dans des projets transfrontaliers financés par l'Union européenne est un avantage.
  - Une expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.
  - Excellentes capacités de communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal ;

Pour chacun des critères susmentionnés, une note sera attribuée en se basant sur la grille d'évaluation suivante :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE MAXIMUM
Diplôme : (Master =25 pts ; Ingénieur=20pts ; Maîtrise=15 pts)	25
Expérience dans la formation et/ou la communication autour des marques/labels de qualité (une activité formation/communication=5pt)	25
Expérience dans l'application, la mise en place et le contrôle des marques/labels qualité (une expérience=5pt)	15
Expérience en tant qu'accompagnateur dans les démarches qualité (une expérience=5pt)	10
Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées (une expérience=5pt)	10

Expérience dans les projets de coopération (un projet européen =10 pts ; un projet européen de coopération transfrontalière =15 pts)	15
<b>TOTAL SCORE</b>	<b>100</b>

Le comité d'évaluation sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, en précisant la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Un score total minimal de 60/100 est requis pour être éligible à l'entretien oral.

L'évaluation des candidats retenus, par entretien orale, se fait selon les critères détaillés dans le tableau suivant

Critères de sélections (spécifiques)	Score Maximum	
	Moyenne	Élevée
Connaissance de la législation européenne et des programmes communautaires de coopération transfrontalière	10	30
Connaissance de l'objectif du projet Cluster Servagri, de ses activités et des résultats attendus de ce projet	10	30
Pertinence des compétences professionnelles par rapport aux activités demandées dans ce projet	15	40
<b>Total Score</b>	<b>100</b>	

Après l'entretien orale, **une note globale (NG)** sera attribué à chaque candidat et qui sera calculée selon la formule suivante:

$$NG = (\text{Note CV} + \text{Note entretien}) / 2.$$

N.B. Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par **l'Institut de l'Olivier**.



**L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.**

### **Art. 3 - Modalités de soumission**

Les candidats doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d'ordre de l'**Institut de l'Olivier** contre décharge, à l'adresse indiquée dans l'avis.

#### **Institut de l'Olivier Route de l'Aéroport Km 1.5 – Sfax (Tunisie)**

La date et l'heure limites de la réception des offres est fixée dans l'avis le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'heure mentionnées ne seront pas prises en considération.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature, tels que listés ci-dessous, à l'art. 4 de ce TdR.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet du participant.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

**« Sélection d'un Expert Marque de Qualité dans le cadre du projet CLUSTER  
SERVAGRI\_IS\_1.1\_034 »**

**« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »**

#### **Est rejetée toute offre :**

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- non fermée.
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 des présents TdR.
- ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.

#### Art. 4 - Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents requis	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés et approuvés par le candidat
Le CV du participant avec photo récente présentant les détails de son expérience professionnelle	
Une copie de la carte d'identité nationale	
Une copie des deux premières pages du passeport en cours de validité	
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant la signature du participant et la date.
Une copie du passeport de vaccination anti Covid-19	
Une copie des diplômes universitaires	
Pièces justificatives de l'expérience	Pièces justificatives de l'expérience
Pièces justificatives des compétences recherchés	Pièces justificatives de l'expérience
Pieces justificative de l'expérience dans les projets de coopération européenne et/ou transfrontalière du candidat	Pièces justificatives de l'expérience

#### Art. 5 - Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'expert « Marque de Qualité » sont examinées par la Commission compétente auprès du **Partenaire 2** du projet **CLUSTER SERVAGRI\_IS\_1.1\_034 (Institut de l'Olivier)**.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

L'offre est exclue en cas de non-présentation des documents requis.

### Art. 6 - Méthodologie de dépouillement des offres

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

**N.B.:** LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE N'IMPORTE AUCUNE OBLIGATION D'ATTRIBUTION D'UNE CHARGE PROFESSIONNELLE OU DE RECRUTEMENT.

Directeur Général de l'Institut de l'Olivier

Pr Kamel Gargouri

Chargé de la direction  
de l'Institut de L'olivier  
**Kamel GARGOURI**

Coordinateur local du Projet Cluster Servagri

Pr Mohamed Braham

